

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2023

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 619)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS59

présenté par
Mme Cristol, rapporteure

ARTICLE 16

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* (nouveau) Le 7° du même article L. 6523-2 est complété par les mots : « du présent code » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.